

Comment le Pentagone a volé 158 millions de dollars à la Suisse

Imaginez que vous entrez dans un restaurant, que vous commandez une bouteille de vin et un steak, et que le serveur vous dit : « Payez le vin d'avance ; nous vous facturerons le steak quand il arrivera. » Vous remettez l'argent pour le vin — promptement, de bonne foi. Les heures passent. La cuisine reste silencieuse — pas de vin, pas de steak, rien. Quand vous vous plaignez et dites que vous gèlez tout paiement supplémentaire jusqu'à ce que quelque chose arrive vraiment, le gérant sourit et répond : « Oh, nous avons déjà pris votre argent pour le vin et l'avons affecté au steak. C'est une seule grande addition de toute façon — notre politique nous permet de déplacer les fonds entre vos commandes dès qu'un côté est à court. La cuisine s'active en arrière... mais pas pour votre table en ce moment. »

C'est exactement ce que ressent la Suisse en ce moment.

Fin mars 2026, le diffuseur public suisse SRF a révélé que les États-Unis avaient discrètement redirigé environ 126 millions de francs suisses — soit approximativement 158 millions de dollars — des paiements que la Suisse avait déjà effectués, en totalité et en temps voulu, pour son programme d'avions de combat F-35. Ces fonds ont été transférés à l'intérieur d'un seul fonds fiduciaire regroupé de Ventes militaires étrangères (FMS) pour combler les déficits du contrat séparé de la Suisse pour les systèmes de défense aérienne Patriot, alors même que Berne avait gelé les paiements Patriot précisément en raison des retards massifs de livraison causés par la priorité accordée par les États-Unis à d'autres alliés. La Suisse, cliente modèle qui n'avait jamais tardé à payer, a vu ses paiements de bonne foi discrètement réaffectés pour maintenir le flux de liquidités vers Lockheed Martin malgré l'absence totale de progrès visible sur ses propres commandes.

La commande Patriot de la Suisse : une dépriorisation, pas un défaut de paiement

Dans le cadre de son programme de modernisation aérienne Air2030, la Suisse a commandé cinq unités de tir Patriot (batteries) aux côtés de jusqu'à 36 chasseurs furtifs F-35A Lightning II (réduits plus tard à environ 30 pour des raisons de coût). Les deux programmes transitent par le système américain de Ventes militaires étrangères. La Suisse a respecté tous les calendriers de paiement sans aucun retard.

Les livraisons de Patriot étaient initialement prévues entre 2026 et 2028. En 2025, Washington a d'abord invoqué la priorité pour l'Ukraine, repoussant les livraisons suisses. Puis le conflit avec l'Iran a éclaté, et le Pentagone a dépriorisé encore davantage la commande suisse. Début 2026, Berne s'est vu annoncer que le calendrier avait glissé de quatre

à cinq ans — voire plus — tandis que les coûts du programme gonflaient jusqu'à 50 %, passant d'environ 2 milliards à 3 milliards de francs suisses. À l'automne 2025, la Suisse a gelé les paiements supplémentaires pour les Patriot, arguant que, sans progrès vérifiable dans la fabrication ou la livraison, elle n'avait aucune obligation de continuer à payer.

Le programme F-35 connaissait lui aussi des dépassements de coûts et des tensions de production, mais la Suisse avait continué à effectuer ces paiements dans le fonds commun, s'attendant pleinement à ce que les deux programmes soient traités séparément.

L'absurdité mathématique du conflit avec l'Iran

Cela ne se produisait pas dans le vide. Les États-Unis et Israël ont consommé des intercepteurs Patriot à un rythme effarant pendant la guerre contre l'Iran. Rien que lors des quatre premiers jours du conflit, les forces américaines et alliées ont tiré 943 missiles Patriot — soit à peu près la totalité de la production de 18 mois aux rythmes normaux de temps de paix.

Chaque intercepteur Patriot PAC-3 MSE coûte environ 3,9 à 4,2 millions de dollars. Les drones iraniens Shahed bon marché qu'ils abattaient coûtent entre 20 000 et 50 000 dollars pièce. L'Iran en fabrique environ 10 000 par mois. Les mathématiques sont impitoyables :

- Un seul tir Patriot coûte environ 100 fois plus cher que le drone Shahed moyen.
- Aux rythmes de production actuels (environ 50 à 60 missiles par mois), il faudrait plus de 16 ans rien que pour égaler un mois de production iranienne de drones — en supposant une efficacité parfaite qui n'existe jamais au combat.

Même avec la promesse de Lockheed Martin de quadrupler la production pour atteindre 2 000 missiles par an, les mathématiques restent impossibles : $10\,000 \text{ drones par mois} \div 167 \text{ missiles par mois} = \mathbf{60 \text{ mois (5 ans)}}$ rien que pour suivre le rythme actuel de production iranien — et cela suppose une efficacité d'interception parfaite, ce qui n'arrive jamais dans un vrai combat.

Cette impossibilité mathématique dépasse le simple échec stratégique : elle constitue une violation fondamentale de la base contractuelle. Lorsque l'exécution devient mathématiquement impossible en raison de circonstances entièrement sous le contrôle du vendeur (priorisation d'autres clients pour des raisons géopolitiques), l'obligation du acheteur d'exécuter est levée en vertu des principes du droit international. La Suisse a jugé à juste titre que cette promesse d'augmentation était dénuée de sens face à l'avantage de production écrasant de l'Iran. La date de livraison des Patriot suisses avait effectivement glissé à l'infini, non pas à cause de retards de production, mais parce que toute l'approche stratégique était mathématiquement condamnée à l'échec. Cette évaluation rationnelle — fondée sur une analyse stratégique, et non sur une réticence à payer — a conduit Berne à suspendre les paiements échelonnés.

Cette absurdité mathématique est la véritable raison pour laquelle le Pentagone a redirigé l'argent des F-35 suisses. Le transfert de fonds n'a jamais visé à aider la Suisse à recevoir

ses systèmes très retardés. Il s'agissait d'une manœuvre délibérée pour utiliser les fonds des contribuables suisses afin de financer l'effort de guerre américain lui-même au Moyen-Orient — en maintenant les lignes de production actives et les intercepteurs en circulation pour les opérations américaines et israéliennes contre l'Iran, alors même que les commandes suisses restaient dépriorisées et non livrées. En substance, la Suisse neutre a été contrainte de subventionner le conflit même qui avait rendu ses livraisons de Patriot impossibles en premier lieu.

La faille du fonds regroupé

Selon les règles du FMS, **tous** les paiements suisses pour des armes américaines — F-35, Patriot ou autre — transitent par un seul fonds fiduciaire regroupé géré par le Pentagone. Le libellé du contrat permet explicitement aux États-Unis de réaffecter l'argent entre les programmes d'un même client dès qu'un côté présente un déficit.

La Suisse a traité les deux contrats comme des leviers séparés et a agi de bonne foi. Elle a suspendu les paiements Patriot et s'attendait à ce que l'argent des F-35 reste strictement réservé à ce programme. Au lieu de cela, le Pentagone a simplement déplacé les fonds existants des F-35 pour maintenir le volet Patriot en vie, contournant complètement le gel. Les liquidités ont continué à affluer vers Lockheed Martin et ses partenaires malgré l'absence quasi totale de progrès sur les livraisons spécifiques à la Suisse pour l'un ou l'autre système. Pour combler le trou ainsi créé dans son budget F-35, le ministère suisse de la Défense a été contraint d'avancer des dizaines de millions de francs supplémentaires des contribuables avant l'échéance.

Retombées politiques en Suisse

Le directeur d'Armasuisse, Urs Loher, plus haut responsable suisse de l'armement, a confirmé la redirection à SRF, mais n'a pu décrire publiquement le montant que comme « une somme de trois chiffres en millions, dans le bas ». Il a qualifié la situation de « très insatisfaisante ». L'épisode a déclenché des questions parlementaires à Berne et de nouveaux appels à une enquête complète. Des parlementaires de tous bords discutent désormais ouvertement de la possibilité de réduire encore davantage la commande de F-35 ou de chercher des alternatives européennes (comme le SAMP/T français) pour les futurs besoins de défense aérienne, afin d'éviter ce type de dépendance envers un fournisseur qui place les partenaires plus petits et neutres au fond de la file.

Un examen de conscience moral et éthique

Il n'existe aucune cour pénale internationale qui poursuivra cela comme un « vol » ou une « fraude ». Pourtant, à tout critère moral ou éthique — et certainement selon les principes de common law en matière de contrats, de bonne foi et d'enrichissement sans cause — la manœuvre du Pentagone ressemble à s'y méprendre à un comportement de mauvaise foi. La Suisse a payé en temps voulu, a rempli toutes ses obligations, et a simplement exercé son droit de suspendre les paiements supplémentaires sur un programme qui avait été effectivement dépriorisé jusqu'à l'oubli.

Cet incident met en lumière une violation fondamentale de la souveraineté : les contribuables suisses qui finançaient la défense de leur nation ont vu leur argent redirigé pour financer les guerres d'agression américaines au Moyen-Orient. Il ne s'agissait jamais d'un simple différend contractuel. C'était un pays neutre contraint de subventionner des conflits totalement extérieurs à ses intérêts de sécurité, avec les dollars d'impôts de ses citoyens utilisés à des fins qui contredisent directement la politique étrangère de longue date de la Suisse fondée sur la neutralité.

Le principe *pacta sunt servanda* (« les accords doivent être respectés ») constitue une pierre angulaire du droit international. Bien que le langage technique du fonds regroupé FMS puisse offrir aux États-Unis un semblant de couverture contractuelle, l'esprit de l'accord — des paiements liés aux progrès et rattachés à des livraisons vérifiables — a été sapé. La Suisse n'a demandé que l'exécution pour laquelle elle avait contracté. Au lieu de cela, son argent a été redirigé pour financer un programme dépriorisé pour des raisons entièrement hors du contrôle de Berne.

L'expérience de la Suisse fait désormais partie d'un dossier croissant qui explique pourquoi les nations doivent faire preuve d'une extrême prudence avant de conclure des contrats de défense avec des fabricants américains. Les États-Unis se sont forgé une terrible réputation de contractant de défense : un acteur qui privilégie les clients politiquement connectés au détriment des obligations contractuelles, qui utilise des failles financières pour extraire une valeur maximale indépendamment de la livraison, et qui construit une dépendance pour mieux l'exploiter à des fins géopolitiques. Les fonds regroupés offrent une commodité administrative au vendeur, mais privent l'acheteur du levier prévu. Quand vous payez d'avance le vin et que le restaurant l'affecte à un steak qui n'arrive jamais — pendant que la vraie cuisine se fait pour la commande urgente de quelqu'un d'autre — vous apprenez rapidement qui contrôle vraiment l'addition.

Que Berne parvienne ou non à obtenir une compensation, des pénalités ou une plus grande transparence reste à voir. Pour l'instant, cet épisode constitue un cas d'école d'asymétrie de pouvoir dans les contrats de défense : l'acheteur signe les chèques, respecte tous les délais, et se retrouve quand même relégué au fond de la file. La Suisse n'a rien fait de mal. Elle a simplement découvert, à ses dépens, que la bonne foi n'est pas toujours réciproque quand l'urgence géopolitique l'exige.